



## école privé hors contrat

-----  
Par malika

Bonjour

je suis la maman d'une jeune fille qui est en classe de seconde bac pro prothésiste dentaire. N'ayant pas pu avoir une place en public car un seul lycée fait cette filière en Ile de France, nous nous sommes rabattu sur une école privé hors de prix pour le bien être de mon enfant donc nous avons pris un crédit.

6 mois de cours plus tard, on me convoque en me disant que ma fille ne suit pas bref quelle ne comprend rien alors que tout est faux bien avant cela j'ai repositionner ma fille pour quelle puisse accéder à une première en public pour l'année prochaine et donc nous avons rencontré les enseignants de ce lycée et avons montré le travail de ma fille qui était plutôt bon.

Donc j'ai demandé en urgence et en faisant intervenir la proviseur du lycée où je travaille pour que ma fille puisse terminer sa seconde dans ce lycée public avec des élèves de son âge car l'école précédente, il y avait que des adultes de plus de 30 ans le plus vieux avait 56 ans c'était que des reconversions de carrière. Ce point là, ne m'a pas été stipulé lors de l'inscription en mai 2017. aujourd'hui, je demande à cette école de me rembourser les 5400 euros que je leur ai versé car la perte de temps pour mon enfant de 15 ans (préjudice morale) au milieu de tous ça des cours pas du tout approprié à son niveau. Tous cela est scandaleux. Je voulais savoir si j'avais des chances en prenant un avocat de récupérer mes sous pour rembourser mon crédit et en finir avec cauchemar.

bien cordialement

-----  
Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel

On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50